

Rétrospective du programme Vers un chez-soi 2019-2024

Revendications

**Appuyées sur les résultats de la tournée nationale
déposés à l'AGR du 19 avril 2024**

Les revendications du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) visent à prévenir et réduire l'itinérance au Québec. À la suite d'une large consultation auprès des membres du RSIQ, nous présentons huit revendications dans le cadre de la renégociation du programme Vers un chez-soi du gouvernement du Canada.

Les revendications visent également à garantir une meilleure réponse gouvernementale à l'itinérance, en mettant l'accent sur la nécessité d'une augmentation des ressources financières, d'une planification à long terme, d'une plus grande flexibilité dans l'utilisation des fonds et d'un engagement accru envers la prévention et l'approche globale de la part du gouvernement fédéral. Celles-ci visent à être complémentaires à celles que nous mettons déjà de l'avant envers [le gouvernement fédéral](#).

Essentiellement, nous souhaitons que Vers un chez-soi puisse mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance. Par conséquent, le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec demande :

| | |
|--|-----------|
| 1. Permettre le financement des concertations communautaires en itinérance | 2 |
| 2. Une définition plus spécifique pour les concertations communautaires en itinérance | 4 |
| 3. L'augmentation du financement pour le programme Vers un chez-soi au Québec | 5 |
| 4. L'indexation annuelle du programme Vers un chez-soi..... | 7 |
| 5. Des ententes de financement à long terme..... | 8 |
| 6. Une flexibilité dans l'utilisation des fonds..... | 11 |
| 7. Une équité dans la distribution des fonds..... | 12 |
| 8. Le retrait des entreprises à but lucratif des organismes admissibles..... | 13 |
| 9. Médiagraphie | 14 |
| 10. Annexe 1 – Exemples de difficultés financières vécues par des organismes..... | 16 |

1. Permettre le financement des concertations communautaires en itinérance

Bien que l'accord Canada-Québec pour VCS mentionne que le milieu communautaire du Québec collabore à l'élaboration des priorités en matière d'itinérance, le programme Vers un chez-soi ne prévoit pas de financement pour les concertations régionales communautaires en itinérance.

Historiquement, au Québec, les organismes communautaires se sont regroupés en concertations régionales pour coordonner leurs efforts.

« Ces projets se construisent autour de la concertation avec le milieu et de multiples partenaires locaux afin de trouver des solutions qui soient novatrices, cohérentes et tiennent compte des besoins, des priorités, des perspectives et des contraintes définies par les personnes concernées¹. »

Le milieu communautaire en itinérance s'inscrit aussi dans cette mouvance afin de concerter leurs efforts de prévention et réduction de l'itinérance au Québec. Le RSIQ fédère présentement 15 concertations régionales en itinérance. L'expertise de ces concertations sur leur territoire fait en sorte qu'elles sont les interlocutrices privilégiées en matière d'itinérance auprès des villes, des offices d'habitations, des établissements de santé, des médias et des différentes organisations qui désirent s'impliquer dans la lutte à l'itinérance. Malgré qu'elles soient de plus en plus interpellées pour leur expertise, ces concertations ne voient pas leur financement consolidé. De plus, elles ont à plusieurs reprises été porteuses de projets en démarrage qui répondaient à des actions émergentes dans la communauté. Sans être exhaustifs, nous vous présentons quelques exemples :

Entre 2022 et 2024, la Table itinérance Sherbrooke, issue de mobilisations et idéations à la fois collectives et concertées, a piloté plusieurs actions structurantes² :

- Ouverture de la Maison Laurier;
- Mise en place d'un projet-pilote de halte-chaleur opéré par IRIS Estrie;
- Mise en œuvre de la Stratégie Froid et itinérance, cueillette de données effectuée par les Directions de santé publique dans trois villes du Québec (Trois-Rivières, Sherbrooke et Québec).

Pour le Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec (RAIIQ)

- Contribution à la création de l'Interzone, un site de consommation supervisée;
- Soutien à l'émergence du Projet LUNE, groupe d'appartenance, de reconnaissance et de défense des droits sociaux « par et pour » les travailleuses du sexe (TDS);

1. LAMOUREUX, H., FONTAINE, A., PARAZELLI, M., LABBÉ, F., GAUVIN, A., DUSABLON, S., BEAULIEU, M. et RELAIS-FEMMES. (2009). *L'approche globale: contexte et enjeux*. ROC 03. http://www.roc03.com/files/Recueil_approche_globale.pdf, p. 115.

2. Par exemple, à la Table itinérance de Sherbrooke, entre 2002 et 2024, vingt ans d'existence, elle a été l'initiatrice de la fondation d'au minimum 4 nouveaux organismes et 10 nouveaux services ou projets pilotes, sans compter les nombreux travaux en comité qui apportent constamment du support aux adaptations à avoir dans les services existants.

- Contribution à l'émergence de Clés en main, un organisme alternatif de soutien au logement pour les personnes marginalisées;
- Contribution à la mise sur pied du Projet départ sur la question des difficultés émotionnelles vécues par les travailleurs-euses du milieu communautaire en itinérance et santé mentale;
- Création du bilan des ressources d'hébergement d'urgence effectué annuellement pour mesurer l'occupation des ressources d'urgence.

Un élément souvent sous-estimé est le rôle important de ces concertations dans la lutte aux préjugés. En effet, dans les médias, elles soutiennent des stratégies de dialogue sensible à la réalité des personnes en situation d'itinérance et déstigmatisant leur présence dans l'espace public. De plus, les responsables de concertations ont permis de contribuer à des campagnes nationales telles que, « [Pour que personne ne meure de froid](#) » ou « [Ne les oubliez pas](#) », et de les promouvoir. Les concertations génèrent aussi des données, des savoirs et une lecture régionalisée à jour des enjeux en itinérance. Ces espaces de concertations permettent aux milieux communautaires d'échanger des bonnes pratiques, de débattre et de s'entendre sur les priorités à mettre de l'avant dans leurs régions. Il est clair qu'elles facilitent grandement le travail intersectoriel.

Selon l'entente n°2 modifiant l'entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024 :

« L'accès coordonné aux services et mesures de soutien a pour objectif de mieux accompagner les personnes desservies et les aider à éviter la rue ou à en sortir. Par le biais de l'accès coordonné, l'intégration des services est favorisée, la collaboration entre les acteurs communautaires est encouragée et facilitée et les personnes à risque ou en situation d'itinérance se retrouvent au centre de l'organisation des services. »

À la lecture de cet énoncé et en cohérence avec le rôle joué par les concertations, nous croyons fermement que les sommes dédiées à l'accès coordonné doivent servir à encourager et faciliter la collaboration entre les acteurs communautaires en consolidant le financement des concertations régionales communautaires en itinérance. Face à la crise actuelle, chaque région doit disposer des moyens nécessaires pour coordonner ses efforts. On évitera ainsi que les actions prévues dans leurs plans d'action communautaires régionaux et intégrés en itinérance créent des silos, tout en facilitant l'accès aux personnes en situation d'itinérance à un soutien adéquat. L'analyse des résultats de l'accès coordonné dans différentes régions du Québec montre qu'une concertation communautaire en santé facilite le suivi des résultats régionaux, la coordination des accès aux services entre les organismes communautaires et la création de ponts entre les différents acteurs régionaux en itinérance.

2. Une définition plus spécifique pour les concertations communautaires en itinérance

Afin de valoriser le rôle des concertations communautaires en itinérance, nous pensons que l'entente Canada-Québec devrait inclure une définition spécifique de ces acteurs incontournables. Pour l'instant, la définition proposée des tables de concertations dans l'entente Canada-Québec 2019-2024 ne reconnaît pas la valeur de leur caractère communautaire. Elle se décline comme suit :

« Table de concertation » s'entend d'un regroupement d'intervenants locaux en itinérance représentatif de la communauté qui participe à l'établissement des priorités d'une communauté et appuie les CISSS/CIUSSS dans le processus de sélection des projets dans une communauté donnée. »

Le RSIQ identifie 3 éléments problématiques dans la définition.

Le premier élément : le flou entourant la notion d'intervenants locaux. Nous croyons que nous devrions mettre l'emphase sur la nécessité de rassembler les organismes communautaires œuvrant en itinérance. Tout d'abord, parce que l'organisation du filet social au Québec fait en sorte que le milieu communautaire est souvent en première ligne quand vient le temps de créer un lien avec les personnes en situation d'itinérance. Ces organisations ont une connaissance très fine des réalités terrain locales et des besoins émergents dans leur milieu³. Ces organismes de première ligne jouent un rôle clé dans le continuum de soutien en itinérance. Leur approche et leurs processus sont réfléchis et adaptés pour la prise de contact avec des personnes qui seraient autrement ignorées ou sous-desservies par les services de l'État. Dans la diversité de leurs actions, ils ont pour objectifs communs l'amélioration de la santé mentale et physique des individus, leur participation sociale, la référence vers les services pertinents et la réintégration dans la communauté⁴.

Le second élément concerne la notion de participation à l'élaboration des priorités locales. Nous croyons que les éléments énumérés précédemment quant aux forces du milieu communautaire devraient faire en sorte que ces organisations soient partie prenante de l'élaboration des priorités de leur communauté. À cet égard, il s'agit du rôle des concertations que de supporter l'élaboration d'une vision commune chez les organismes communautaires afin de faciliter un arrimage avec les autres partenaires du milieu.

En un troisième lieu, bien qu'il soit mentionné que les tables appuient les processus de sélection des projets dans une communauté, nous observons que cet exercice se fait à géométrie très variable. Lors de notre tournée, plusieurs membres du RSIQ ont rapporté être exclus de ce processus. Bien que certaines concertations désirent demeurer éloignées de ces processus, d'autres aimeraient y jouer un rôle plus prépondérant.

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2014). *Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

4. OLIVET, J., BASSUK, E., ELSTAD, E., KENNEY, R. et L. JASSIL. (2010). Outreach and Engagement in Homeless Services: A Review of the Literature. *The Open Health Services and Policy Journal*, 3(2), 53-70. <https://benthamopen.com/contents/pdf/TOHSPJ/TOHSPJ-3-53.pdf>

3. L'augmentation du financement pour le programme Vers un chez-soi au Québec

Les membres du RSIQ demandent une augmentation substantielle du financement alloué au programme Vers un chez-soi afin de répondre adéquatement aux besoins des groupes communautaires. Actuellement, il est impossible de développer des réponses adaptées aux besoins croissants, car les fonds alloués ne sont pas à la hauteur des besoins rencontrés sur le terrain. Nos membres et divers acteurs sociaux du Québec sont unanimes : les ressources disponibles ne suffisent pas à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être dans l'ensemble de la province. Voici plusieurs éléments qui appuient cette demande.

1. Augmentation de la demande

En septembre 2023, l'état de crise a été reconnu par l'adoption unanime d'une motion à l'Assemblée nationale, reconnaissant ainsi la hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis 2018 et déclarant une crise de l'itinérance au Québec. Nous constatons une plus grande fragilisation de la population induite par la pandémie. De plus, nous notons une pression supplémentaire due à la poussée inflationniste et à la crise du logement. Cette précarisation engendre une dégradation rapide de l'état de santé des personnes et des communautés qui la subissent. Dans de nombreuses villes, nous observons une augmentation de l'itinérance visible, l'émergence de campements, de tensions entre les populations. Dans certains cas, nous faisons face à une véritable crise humanitaire.

La demande pour les services de logement stable a augmenté en raison de divers facteurs socioéconomiques, tels que l'augmentation du nombre de sans-abri ou des personnes à risque de le devenir. Dans certaines régions, le dénombrement met en lumière une augmentation de près de 97 % par rapport à 2023. De plus, les membres du RSIQ sont unanimes : sur l'ensemble du territoire, les demandes de services explosent et il est difficile d'y répondre. Cette augmentation justifie des subventions supplémentaires pour bien soutenir les besoins accrus. Plusieurs statistiques expliquent la hausse des besoins observée sur le terrain.

- Explosion des besoins en sécurité alimentaire :
 - « Près de 270 000 demandes d'aide alimentaire chaque mois, une augmentation de 13% depuis 2022 alors que l'on recensait 240 000 demandes;
 - 80 000 personnes ont recours au réseau de Moisson Québec mensuellement en 2023, une augmentation de 27 % par rapport à 2022;
 - Parmi les demandeurs de dépannage alimentaire, 47 % sont des adultes vivant seuls et 36 % sont des familles avec des enfants (17 % sont des ménages monoparentaux et 19 % sont des ménages biparentaux);
 - Parmi les utilisateurs des services de dépannage alimentaire et de repas, 39 % ont moins de 18 ans et 30 % ont des revenus d'emploi. »⁵

5. MOISSON QUÉBEC. (2023). *Bilan-Faim 2023 : hausse historique de l'aide alimentaire*. Moisson Québec. <https://moissonquebec.com/actualites/bilan-faim-2023-hausse-historique-de-laide-alimentaire/>

- Pour la région de la Capitale nationale⁶:
 - L'augmentation du nombre de nuitées dans des ressources d'urgence de 28 121 en 2014 à 59 737 en 2023;
 - L'augmentation des refus est aussi en hausse alors qu'il y avait eu 1016 refus en 2014 pour 15 857 refus en 2023;
 - Un taux d'occupation de 99% pour l'ensemble des ressources d'hébergement d'urgence en 2023.
- En 2024, en raison du manque de financement, les organismes de la région des Laurentides ont rapporté au RSIQ les impacts suivants :
 - 352 personnes par année qui n'ont plus accès à un lit d'urgence;
 - 60 jeunes par année qui n'ont plus accès aux lits transitoires;
 - 37 906 repas de moins par année;
 - 200 personnes qui n'ont plus accès à un milieu de vie;
 - 467 personnes, dont plusieurs jeunes, qui perdent leur accompagnement;
 - 36 personnes qui perdent leur emploi et des équipes en sous-effectif qui devront faire face à un stress et doubler leurs charges de travail pour pallier les ressources manquantes;
 - 1 menace de fermeture complète;
 - 3 fermetures complètes de secteurs d'intervention.
- En 2021, au Québec, environ de 22% de la population de 15 ans et plus (près de 1 500 000 personnes) vivait dans un logement non acceptable, c'est-à-dire n'étant pas conforme à l'une ou l'autre des normes relatives à l'abordabilité, la taille et la qualité d'un logement. (Source : recensement 2021, compilations de l'ISQ).⁷

Ces statistiques nous éclairent sur le nombre de personnes en situation de précarité résidentielle et qui sont à risque d'avoir besoin des services offerts dans les groupes communautaires en itinérance.

2. Évolution des besoins et des pratiques

Au fil du temps, les besoins des personnes en situation d'itinérance ont évolué, nécessitant une adaptation des services offerts. Ainsi, un soutien accru en santé mentale, des opportunités de formation professionnelle et un accompagnement personnalisé sont devenus essentiels. Parallèlement, la littérature scientifique s'est affinée, démontrant sans équivoque la nécessité de fournir un accompagnement aux personnes lorsque des actions sont menées sur le logement.⁸

Cependant, un problème majeur subsiste : les projets immobiliers ne prévoient pas systématiquement les fonds nécessaires pour l'accompagnement des futurs locataires et le financement d'une partie des loyers,

6. REGROUPEMENT POUR L'AIDE AUX ITINÉRANTS ET ITINÉRANTES DE QUÉBEC. (2024). *Bilan de l'utilisation des ressources en hébergement d'urgence*. Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec.

7. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2023). *Logement*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/conditions-vie/logement>

8. MacDonald, S., Côté, P-B., Fontaine, A., Greissler, É. et Houde, S. (2020). Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances. Montréal, Québec : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

afin de les rendre économiquement accessibles. Ces responsabilités incombent alors aux organismes communautaires, s'ajoutant à leurs tâches existantes.

Face à ce constat, il apparaît primordial que la coordination des ressources indispensables à la création de conditions favorables soit réalisée en amont des annonces financières, et non a posteriori. Cette approche proactive permettrait de garantir un accompagnement global et cohérent pour les personnes en situation d'itinérance, en adéquation avec leurs besoins évolutifs.

3. Renforcement des capacités des intervenants et rétention de personnel

Malgré une forte scolarisation de leur personnel, les organismes communautaires sont contraints d'offrir des salaires peu élevés et non compétitifs, souvent près du salaire minimum.⁹

Augmenter les subventions permettrait de mieux former et soutenir les travailleurs sociaux, travailleuses sociales et le personnel de l'intervention. Un personnel mieux formé et soutenu est plus efficace pour aider les personnes à se réaffilier, à atteindre ainsi qu'à maintenir une stabilité résidentielle.

4. Réponses aux crises

L'augmentation des subventions permettrait de mieux se préparer aux crises imprévues et d'y faire face, comme les catastrophes naturelles ou les pandémies, qui exacerbent les problèmes sociaux.

Sur la base des arguments présentés, l'augmentation des subventions est non seulement nécessaire, mais aussi bénéfique pour l'efficacité et la pérennité du programme «Vers un chez-soi».

4. L'indexation annuelle du programme Vers un chez-soi

L'indexation du programme Vers un chez-soi garantirait que les fonds attribués aux groupes communautaires suivent l'inflation et la croissance des besoins en itinérance. Pour certains programmes, le gouvernement du Canada tient compte du PIB nominal avec une hausse garantie par la loi, d'au moins 3% par année.¹⁰ Pourtant, le programme Vers un chez-soi n'est pas indexé. Rappelons que l'indexation n'est pas une augmentation et qu'une non-indexation est une coupure. Elle permet uniquement de maintenir le pouvoir d'achat, de suivre l'augmentation des coûts à assumer. La non-indexation appauvrit les groupes communautaires. De plus, elle met à mal la continuité du support et de l'accompagnement dont ont besoin les personnes pour stabiliser leur situation ainsi que, potentiellement, sortir de l'itinérance. Notre tournée nationale confirme que les groupes communautaires n'ont d'autre choix que de couper des services pour être en mesure de pallier l'augmentation des coûts de fonctionnement.

9. BINHAS, L. (2018). *Enquête salariale des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux*. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC). https://www.csmoesac.qc.ca/assets/medias/documents/enquete-salariale-CTROC-2018_csmoesac.pdf

10. GOUVERNEMENT DU CANADA. (2022). *Énoncé économique de l'automne 2022*. Ministère des Finances Canada. <https://www.budget.canada.ca/fes-eea/2022/report-rapport/FES-EEA-2022-fr.pdf>

5. Des ententes de financement à long terme

La tendance des dernières années à financer les organismes communautaires par projet, plutôt qu'à la mission, a généré l'obligation d'adopter une gouvernance managériale.¹¹

Déjà dans les années 2010, on identifiait qu'en tendant vers une telle approche de gestion du financement des organismes communautaires, plusieurs impacts négatifs contrecarraient leurs efforts :

- Priorisation exagérée de l'innovation ou d'approches non adaptées à une diversité de situations, entraînant de constantes et brusques refontes des services offerts alors que ce n'est que rarement nécessaire;
- Multiplication du temps passé sur des processus bureaucratiques au détriment de la prestation de services;
- Cantonnement de l'action communautaire à la résolution de cas précis et plus urgents, passant ainsi à côté des causes profondes des problèmes vécus par les communautés.¹²

Les seules sources récurrentes de financement en itinérance sont le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). En ce qui concerne Vers un chez-soi, les organismes doivent, aux deux ans, déposer de nouveau leurs projets qui sont parfois financés depuis plus de 20 ans. Ceci leur ajoute un fardeau administratif et leur fait vivre un sentiment l'incertitude.

Les subventions à long terme jouent un rôle crucial dans le fonctionnement et le développement des organismes, puisqu'elles leur assurent une meilleure sécurité financière. Elles offrent une multitude d'avantages qui vont au-delà du simple soutien financier, englobant des aspects tels que la stabilité, l'efficacité, l'innovation et l'impact à long terme. C'est pourquoi nous croyons que les projets financés devraient l'être pour l'ensemble de la durée de l'entente.

Voici une analyse détaillée de ces avantages, qui s'appuie sur les discussions avec les membres du RSIQ et des sources d'informations variées.

1. Stabilité financière

Les subventions à long terme fournissent une base financière solide qui permet aux organismes de planifier leurs activités avec plus de certitude et de confiance. Cette stabilité permet :

- Planification stratégique – Les organismes peuvent élaborer des plans stratégiques à long terme, alignant leurs ressources et activités avec leurs objectifs à long terme sans craindre des interruptions de financement;^{13,14}

11. VIDAL, M. et ST-ONGE, M. (2023). Les effets du financement par projet sur les organismes à but non lucratif : étude de cas de Déclic. *CJNS-ER / ReCROES*. 14(1). 95-99. <https://anserj.ca/index.php/cjns/article/view/650/395>.

12. DEPELTEAU, J., FORTIER, F. ET HÉBERT, G. (2013). *Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Communautaire-WEB-02.pdf>

13. IMAGINE CANADA. (2024). *Priorité stratégique : Financement de base*. Imagine Canada. <https://imaginecanada.ca/fr/priorite-strategique/financement-de-base>

14. SONTAG-PADILLA, L., STAPLEFOOTE, B. L. ET GONZALEZ MORGANTI, K. (2012). *Financial Sustainability for Nonprofit Organizations: A Review of the Literature*. RAND Corporation. https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR121.html

- Attraction et rétention du personnel – Une source de financement stable permet d’offrir des emplois plus sécurisés, attirant ainsi des talents de qualité et aidant à retenir le personnel compétent.^{15,16,17,18}
- Réduction du temps consacré à la recherche de fonds – Les responsables des organismes peuvent consacrer moins de temps à chercher des financements et plus de temps à la réalisation de leur mission.^{19,20}

2. Innovation et flexibilité

Les subventions à long terme encouragent l’innovation en offrant la latitude nécessaire pour expérimenter de nouvelles approches et techniques :

- Développement de nouveaux programmes – Les fonds stables permettent aux organismes d’investir dans la recherche et le développement de nouveaux programmes répondant mieux aux besoins changeants de la communauté;^{21,22}
- Adoption de technologies avancées – Les organismes peuvent adopter de nouvelles technologies pour améliorer leurs services et leur efficacité, telles que des systèmes de gestion de cas avancés ou des plateformes de collaboration en ligne;^{23,24}
- Flexibilité pour répondre aux crises – En cas de crises imprévues, comme des catastrophes naturelles ou des pandémies, les organismes peuvent rapidement adapter leurs services pour répondre aux nouvelles réalités.

3. Renforcement des partenariats et des collaborations

Les subventions à long terme facilitent également les partenariats et les collaborations, qui sont essentiels pour maximiser les effets positifs sur les communautés :

- Collaboration intersectorielle – Une base financière solide permet aux organismes de collaborer avec d’autres secteurs, pour des bénéfices plus grands pour les personnes en situation d’itinérance;²⁵

-
15. RQ-ACA. (2024). *Mémoire du RQ-ACA dans le cadre des consultations prébudgétaires : Des revendications à la hauteur de nos défis!* Réseau québécois de l’action communautaire autonome (RQ-ACA). <https://rq-aca.org/2024/02/05/memoire-du-rq-aca-dans-le-cadre-des-consultations-prebudgetaires-des-revendications-a-la-hauteur-de-nos-defis-2024/>
 16. FAUVEL, M., NOISEUX, Y. ET COUSPEYRE, O. (2024). *Conditions de travail et d’emploi dans le mouvement communautaire: enquête sur les répercussions des politiques publiques et des pratiques de gestion en temps de pandémie.* GIREPS. <https://www.gireps.org/wp-content/uploads/2024/03/Rapport-GIREPS-Communautaire2.pdf>
 17. ESPACE OBNL. (2024). *Améliorer les conditions de travail en OBNL : des solutions efficaces pour la rémunération et le financement.* ESPACE OBNL. <https://www.espaceobnl.ca/fr/news-container/ameliorer-les-conditions-de-travail-en-obnl-des-solutions-efficaces-pour-la-remuneration-et-le-financement>
 18. DEPELTEAU ET COLL. (2013)
 19. SONTAG-PADILLA ET COLL. (2012)
 20. DEPELTEAU ET COLL. (2013)
 21. IMAGINE CANADA. (2024)
 22. VIDAL ET ST-ONGE (2023)
 23. TIRCHER, P., GODDARD, V. ET ZORN, N. (2019). *Virage numérique : portrait des opportunités et des enjeux pour les OSBL.* Observatoire québécois des inégalités. https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2023/09/OQI-2019-Virage-numerique-OSBL_compressed.pdf
 24. SONTAG-PADILLA ET COLL. (2012)
 25. FONTAINE, A., COUVRETTE, R., DEMUYNCK, C., PIVERT, L. ET SOUSA-CARON, A. (2024). *La collaboration intersectorielle entre le réseau public de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires impliqués dans l’intervention de proximité auprès des personnes désaffiliées et marginalisées à Québec.* Université Laval, Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR). <https://www.jefar.ulaval.ca/sites/jefar.ulaval.ca/files/uploads/Rapport%20de%20recherche-Collaboration%20intersectorielle-AFontaine%20ULaval-juin2024.pdf>

- Partenariats durables – Les partenariats peuvent être planifiés et exécutés sur le long terme, favorisant une meilleure coordination et une plus grande synergie entre les organismes impliqués;
- Mobilisation de ressources complémentaires – Une subvention à long terme peut attirer d'autres sources de financement, créant un effet de levier et augmentant les ressources disponibles pour les actions du milieu communautaire.

4. Impact à long terme sur la communauté

Les subventions à long terme contribuent à générer un impact durable et profond sur les communautés desservies :

- Développement communautaire durable – Les programmes soutenus par des subventions à long terme peuvent aborder les causes profondes des problèmes sociaux, plutôt que de se limiter à des interventions à court terme;^{26,27}
- Amélioration de la qualité de vie – Les programmes continus et bien financés peuvent améliorer de manière significative la qualité de vie des membres de la communauté, en offrant un accès accru aux services essentiels tels que la santé, l'éducation et le logement.

5. Transparence et responsabilité

Les subventions à long terme permettent également une meilleure transparence et responsabilité:

- Évaluation continue – Avec un financement à long terme, les organismes peuvent mener des évaluations régulières et approfondies de leurs actions, s'assurant ainsi que les objectifs sont atteints et que les ressources sont utilisées de manière efficiente;²⁸
- Amélioration de la gouvernance – Une base financière stable renforce les pratiques de gouvernance, incluant des audits réguliers et une meilleure gestion des risques;²⁹
- Engagement des parties prenantes – Les subventions à long terme permettent une communication régulière avec les parties prenantes, y compris les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et la communauté, renforçant ainsi la confiance et la transparence.³⁰

6. Efficacité opérationnelle

La stabilité financière apportée par les subventions à long terme permet également une meilleure efficacité opérationnelle :

- Continuité des programmes – Les programmes peuvent être mis en œuvre sans interruption, permettant aux bénéficiaires de recevoir un soutien constant et continu;^{31,32}

26. ESPACE OBNL (2024)

27. DEPELTEAU ET COLL. (2013)

28. TELLO-ROZAS, S., LÉONARD, M. ET LUSSIER-LEJEUNE, F. (2022). *Mise à jour du portrait des pratiques d'évaluation dans les organismes communautaires*. UQAM : Service aux collectivités (SAC). https://sac.uqam.ca/upload/files/Majportraiteval_Synthese.pdf

29. SONTAG-PADILLA ET COLL. (2012)

30. SONTAG-PADILLA ET COLL. (2012)

31. ESPACE OBNL (2024)

32. VIDAL ET ST-ONGE (2023)

- Formation et développement – Avec une sécurité financière accrue, les organismes peuvent investir dans la formation et le développement professionnel de leur personnel, améliorant ainsi la qualité des services offerts.

Bref, les subventions à long terme offrent une multitude d'avantages pour les organismes communautaires en itinérance. Elles assurent une stabilité financière qui permet une planification stratégique et une efficacité opérationnelle accrues, encouragent l'innovation ainsi que la flexibilité, facilitent les partenariats durables, renforcent la rétention tout comme la stabilité d'un personnel qualifié et génèrent un impact significatif et durable sur les communautés. Il est essentiel de prolonger la durée des ententes de financement à un minimum de 5 ans. Ainsi, une meilleure stabilité financière sera assurée pour les organismes; ils pourront planifier à plus long terme leurs activités et leurs services en fonction des besoins réels des personnes en situation d'itinérance.

6. Une flexibilité dans l'utilisation des fonds

Les membres du RSIQ demandent une plus grande flexibilité dans l'utilisation des fonds alloués aux différents secteurs de financement du programme Vers un chez-soi. Plutôt que de restreindre les financements par secteur prédéfini (prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges, services de soutien aux personnes desservies, investissements en immobilisations, coordination des ressources et collecte de données), les organismes demandent d'avoir la latitude de réaffecter les fonds en fonction des besoins spécifiques qui émergent de leur communauté. Nous observons que les cinq secteurs finançables créent des distorsions dans la reddition de comptes. Certaines actions telles que la coordination des efforts des équipes de travail, les actions de prévention, le travail de proximité ou les interventions en matière de cohabitation trouvent difficilement leur place dans ces catégories alors qu'elles sont essentielles.

Lors de notre tournée, nous avons identifié un manque de cohérence entre les régions quant à la possibilité ou non de modifier, en cours de route, l'utilisation des sommes selon la flexibilité de la personne répondante. Nous pensons que les organisations devraient avoir la latitude de réajuster le plan d'investissement quand elles sont forcées de s'adapter face à un contexte changeant (difficulté d'embauche, changement dans les besoins, émergence de nouvelles réalités, etc.).

À plusieurs reprises, les membres du RSIQ ont soulevé des enjeux quant à l'impossibilité de reporter des sommes d'une année financière à une autre. Parfois, vu le moment tardif de la confirmation des financements (un mois avant la fin de l'année financière), il devient très difficile de faire bon usage de ces sommes. Nous croyons qu'une fois les sommes versées aux organismes à la suite de la signature de leur entente de financement, ils devraient pouvoir en repousser l'utilisation s'ils déterminent que cela leur permettrait de mieux atteindre les objectifs prévus par le financement.

7. Une équité dans la distribution des fonds

Lors de notre tournée, une préoccupation partagée par l'ensemble des membres du RSIQ est ressortie, soit les nouvelles responsabilités accordées aux établissements de santé dans la gestion des financements en itinérance et dans la prestation des services associés à ces mêmes enveloppes. Nous identifions un conflit d'intérêts quant à ces deux rôles. Ceux-ci s'opèrent dans un contexte où il est extrêmement complexe pour les concertations en itinérance d'avoir accès à l'information sur l'utilisation des fonds provenant de Vers un chez-soi et du Plan d'action interministériel en itinérance dans leur région. Pour une meilleure équité dans la gestion des fonds, nous demandons que les établissements de santé soient transparents quant à l'utilisation de ces fonds et qu'ils communiquent ces informations aux concertations sans que celles-ci doivent multiplier les demandes d'accès à l'information.

Une fois l'enveloppe du programme Vers un chez-soi augmentée et considérant les besoins en augmentation sur tout le territoire du Québec, les membres du RSIQ demandent une distribution plus équitable entre les communautés désignées ainsi que les communautés rurales et éloignées. Cette distribution ne doit pas se faire aux frais du financement des CD, mais bien en accroissant le financement de l'enveloppe globale. Selon le document d'orientation 2024-2026 de Vers un chez-soi, les régions rurales et éloignées ICRÉ reçoivent 7,8% du montant total du financement Vers un chez-soi. Bien que l'itinérance puisse y être plus faible en termes de quantité que dans les régions plus denses, les coûts de fonctionnement peuvent être plus élevés en raison de l'étendue du territoire à couvrir ou de la nécessité de multiplier les points de services. De plus, il est documenté que certaines régions considérées comme rurales et éloignées témoignent d'un nombre de personnes en situation d'itinérance par capita plus élevé que les grands centres urbains³³.

Concrètement, en 2024, l'ensemble de la Côte-Nord a obtenu un budget de 217 149\$ pour répondre à l'intégralité des besoins dispersés sur son territoire. De son côté, la Montérégie doit séparer 927 579\$ entre Vaudreuil-Dorion, Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Jean-sur-Richelieu, Châteauguay, Saint-Hyacinthe, Sorel-Tracy et d'autres. Cette séparation des sommes représente environ 150 000 \$ par ville pour répondre à des besoins en augmentation et à une pression occasionnée par leur proximité avec un grand centre urbain. Les enjeux soulevés à titre d'exemples par ces deux régions résonnent fortement avec les préoccupations d'autres ICRÉ.

S'ajoute à ces enjeux le fait que certains territoires catégorisés comme ICRÉ font face à des hausses criantes de besoins et n'ont pas les moyens d'y répondre. Malheureusement, cela force les personnes demandant du soutien à se déplacer vers des grands centres pour y trouver des services.

33. SCHIFF, R., WILKINSON, A., KELFORD, T., PELLETIER, S. ET SCHIFF, J. W. (2023). Counting the Undercounted: Enumerating Rural Homelessness in Canada. *International Journal on Homelessness*, 3(2), 5167. <https://doi.org/10.5206/ijoh.2022.2.14633>

8. Le retrait des entreprises à but lucratif des organismes admissibles

Nous demandons au gouvernement fédéral de revoir les critères d'admissibilité au financement du programme Vers un chez-soi afin d'exclure les entreprises à but lucratif des organismes admissibles de l'entente Canada-Québec. Cette mesure vise à prévenir toute utilisation opportuniste du programme et à garantir que seuls les acteurs engagés dans la lutte contre l'itinérance bénéficient des fonds disponibles. Une utilisation opportuniste pourrait se traduire, notamment, par l'utilisation des sommes de Vers un chez-soi pour dégager un profit indirect ou direct ou en faire du capital social.

Néanmoins, nous reconnaissons que certaines entreprises privées peuvent être motivées par des objectifs sociaux. Sous l'angle de la responsabilité collective, ces entreprises à but lucratif pourraient apporter une expertise et des ressources qui contribueraient à nos efforts de prévention et de réduction de l'itinérance. Toutefois, ceci doit se faire en respect de l'expertise et du champ d'action du milieu communautaire en itinérance et dans une vision concertée avec le milieu.

« Un organisme communautaire est soutenu par la communauté dans lequel il est implanté. Il est constitué d'un regroupement de personnes issues de la communauté mobilisées autour d'objectifs communs pour répondre à des besoins exprimés par les membres de la communauté et pour développer des solutions innovatrices qui contribueront à améliorer la santé et le bien-être des personnes visées par la mission que se donne l'organisme. »³⁴

34. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2023). *Programme de soutien aux organismes communautaires - Cadre normatif*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-823-02W.pdf>, p. 4

9. Médiagraphie

- BINHAS, L. (2018). *Enquête salariale des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux*. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC). https://www.csmoesac.qc.ca/assets/medias/documents/enquete-salariale-CTROC-2018_csmoesac.pdf
- DEPELTEAU, J., FORTIER, F. ET HÉBERT, G. (2013). *Les organismes communautaires au Québec : financement et évolution des pratiques*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Communautaire-WEB-02.pdf>
- ESPACE OBNL. (2024). *Améliorer les conditions de travail en OBNL : des solutions efficaces pour la rémunération et le financement*. ESPACE OBNL. <https://www.espaceobnl.ca/fr/news-container/ameliorer-les-conditions-de-travail-en-obnl-des-solutions-efficaces-pour-la-remuneration-et-le-financement>
- FAUVEL, M., NOISEUX, Y. ET COUSPEYRE, O. (2024). *Conditions de travail et d'emploi dans le mouvement communautaire : enquête sur les répercussions des politiques publiques et des pratiques de gestion en temps de pandémie*. GIREPS. <https://www.gireps.org/wp-content/uploads/2024/03/Rapport-GIREPS-Communautaire2.pdf>
- FONTAINE, A., COUVRETTE, R., DEMUYNCK, C., PIVERT, L. ET SOUSA-CARON, A. (2024). *La collaboration intersectorielle entre le réseau public de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires impliqués dans l'intervention de proximité auprès des personnes désaffiliées et marginalisées à Québec*. Université Laval, Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR). <https://www.jefar.ulaval.ca/sites/jefar.ulaval.ca/files/uploads/Rapport%20de%20recherche-Collaboration%20intersectorielle-AFontaine%20ULaval-juin2024.pdf>
- GOVERNEMENT DU CANADA. (2022). *Énoncé économique de l'automne 2022*. Ministère des Finances Canada. <https://www.budget.canada.ca/fes-eea/2022/report-rapport/FES-EEA-2022-fr.pdf>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2014). *Ensemble pour éviter la rue et en sortir - Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2023). *Programme de soutien aux organismes communautaires - Cadre normatif*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-823-02W.pdf>
- IMAGINE CANADA. (2024). *Priorité stratégique : Financement de base | Imagine Canada*. <https://imaginecanada.ca/fr/priorite-strategique/financement-de-base>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2023). *Logement*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/conditions-vie/logement>
- LAMOUREUX, H., FONTAINE, A., PARAZELLI, M., LABBÉ, F., RELAIS-FEMMES, GAUVIN, A., DUSABLON, S. ET BEAULIEU, M. (2012). *L'approche globale : contexte et enjeux*. ROC 03. http://www.roc03.com/files/Recueil_approche_globale.pdf
- MACDONALD, S., CÔTÉ, P-B., FONTAINE, A., GREISSLER, É. ET HOUDE, S. (2020). *DÉMARCHE QUALITATIVE DU DEUXIÈME PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC : REGARDS CROISÉS ET APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES*. MONTRÉAL, QUÉBEC : CENTRE DE RECHERCHE DE MONTRÉAL SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES, LES DISCRIMINATIONS ET LES PRATIQUES ALTERNATIVES DE CITOYENNETÉ (CREMIS), CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL.
- MOISSON QUÉBEC. (2023). *Bilan-Faim 2023 : hausse historique de l'aide alimentaire*. Moisson Québec. <https://moissonquebec.com/actualites/bilan-faim-2023-hausse-historique-de-laide-alimentaire/>
- OLIVET, J., BASSUK, E., ELSTAD, E., KENNEY, R. ET JASSIL, L. (2010). Outreach and Engagement in Homeless Services: A Review of the Literature. *The Open Health Services and Policy Journal*, 3(2), 53-70.
- REGROUPEMENT POUR L'AIDE AUX ITINÉRANTS ET ITINÉRANTES DE QUÉBEC. (2024). *Bilan de l'utilisation des ressources en hébergement d'urgence*. Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec.

- RQ-ACA. (2024). *Mémoire du RQ-ACA dans le cadre des consultations prébudgétaires : Des revendications à la hauteur de nos défis! (2024)*. Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). <https://rq-aca.org/wp-content/uploads/2024/02/Memoire-du-RQ-ACA-CPB-2024.pdf>
- SCHIFF, R., WILKINSON, A., KELFORD, T., PELLETIER, S. ET SCHIFF, J. W. (2023). Counting the Undercounted: Enumerating Rural Homelessness in Canada. *International Journal on Homelessness*, 3(2), 51-67. <https://doi.org/10.5206/ijoh.2022.2.14633>
- SONTAG-PADILLA, L., STAPLEFOOTE, B. L. ET GONZALEZ MORGANTI, K. (2012). *Financial Sustainability for Nonprofit Organizations: A Review of the Literature*. RAND Corporation. https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR121.html
- TELLO-ROZAS, S., LÉONARD, M. ET LUSSIER-LEJEUNE, F. (2022). *Mise à jour du portrait des pratiques d'évaluation dans les organismes communautaires*. UQAM : Service aux collectivités (SAC). https://sac.uqam.ca/upload/files/Majportraiteval_Synthese.pdf
- TIRCHER, P., GODDARD, V. ET ZORN, N. (2019). *Virage numérique : portrait des opportunités et des enjeux pour les OSBL*. Observatoire québécois des inégalités. https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2023/09/OOI-2019-Virage-numerique-OSBL_compressed.pdf
- VIDAL, M. ET ST-ONGE, M. (2023). Les effets du financement par projet sur les organismes à but non lucratif : étude de cas de Déclic. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 14(1), 95-99. <https://doi.org/10.29173/cjnsr650>

10. Annexe 1 – Exemples de difficultés financières vécues par des organismes

L'exemple d'IRIS Estrie :

IRIS Estrie est un organisme communautaire à mandat suprarégional œuvrant auprès de diverses populations en Estrie, et ce depuis 1988. La mission générale de l'organisme est de stimuler et de développer une action communautaire face au VIH/sida et aux autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), en plus de faire la prévention des surdoses. Au travers de différentes actions de travail de proximité, IRIS Estrie est un acteur essentiel dans le continuum de services aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

En 2022, l'Agence de la santé publique du Canada a coupé brusquement le financement d'une majorité d'organismes situés en dehors des métropoles, incluant IRIS Estrie, ce qui a grandement fragilisé l'organisme financièrement. Depuis, ils doivent répondre aux mêmes besoins, mais avec moins de ressources humaines et sans possibilités de développements à court terme, vu le manque d'opportunités de financement.

L'exemple du Centre de Jour Ma Cabane :

Le Centre de Jour Ma Cabane est un organisme communautaire issu d'idéations collectives intersectorielles et ayant vu le jour en pleine pandémie. Par sa mission de milieu de vie, d'accueil et d'accompagnement près des personnes vivant une rupture sociale, Ma Cabane favorise l'autodétermination et l'accès à des soins et des services de proximité. Sa situation géographique, en plein centre-ville de Sherbrooke, illustre bien la place centrale que l'organisme occupe dans la trajectoire de services destinés aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, Ma Cabane étant un des plus efficaces points de référence vers d'autres services des milieux communautaires et institutionnels.

C'est principalement grâce à des ententes de financement ponctuelles et non récurrentes que l'organisme arrive présentement à former son budget d'opération, en attendant d'arriver à formaliser des ententes à plus long terme. Toute source de financement supplémentaire, même temporaire, aura un impact positif significatif sur la capacité de la communauté sherbrookoise à offrir un service aussi essentiel.